

romorantin

environnement

Trier ses biodéchets bientôt une obligation

Obligatoire dès le 1^{er} janvier 2024, Romorantin et les communes alentour se préparent à trier leurs biodéchets. Lamotte-Beuvron reste pionnier en la matière.

Trier ses biodéchets ? Une habitude comme une autre dans nos communes ? Pas d'autres choix que de se mettre à la page : au 1^{er} janvier 2024, elle deviendra une obligation pour tous. Chaque déchet organique devra être trié directement à la source. Souvent incinérés ou placés dans des décharges à ciel ouvert, ces restes organiques libèrent bien souvent des gaz à effet de serre. Notamment du méthane, ayant un impact 25 fois supérieur à celui du CO₂ sur le réchauffement climatique.

Lamotte-Beuvron déjà prêt

Dans les communes, on s'active dans ce sens. Mais parfois, cette pratique est déjà bien ancrée dans les mœurs. Lamotte-Beuvron se montre comme l'exemple à suivre. « Nous avons pris le sujet au sérieux dès 2020, avec une collecte de biodéchets par conteneurs d'apport volontaire, se félicite le maire, Pascal Bioulac. Avec notre méthaniseur, nous produisons alors du biogaz, qui peut directement être réinjecté dans le réseau. La population prend conscience, et participe à son échelle à la lutte contre le réchauffement climatique. » Avec son arsenal de douze conteneurs placés stratégiquement aux abords des écoles ou



À Lamotte-Beuvron, les habitants trient leurs déchets depuis près de trois ans, déjà.
(Photo commune de Lamotte-Beuvron)

de l'Ehpad, ce digesteur peut être alimenté de façon très régulière.

À Neung-sur-Beuvron, les élus réfléchissent et dessinent les contours de cette nouvelle obligation. « Il faudrait équiper les gens directement chez eux, de composteurs. Dans notre commune, on essaie déjà de donner l'exemple avec le tri de nos tontes d'herbe », assure le maire, Guillaume Giot. Mais dans un premier temps, l'élu ne s'oriente pas vers les bacs collectifs. « On a déjà ceux à verre, à journaux. Ce n'est pas très esthétique et ça peut dégager pas mal d'odeurs. »

Moins de déchets moins de coûts

À Salbris, les élus ont aussi pris les devants, lors d'une réunion publique. « Tout a toujours été bien respecté dans notre commune. Pour dire, nous faisons parfois des tournées de ramassage presque à vide », apprend Alexandre Avril. Le Sniectom, le Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères va gratuitement mettre à disposition un composteur par foyer.

« Les habitants recevront dix minutes de formation pour son fonctionnement, à sa livraison », ajoute-t-il. L'élu réfléchit aussi à positionner plusieurs ensembles collectifs, sous forme de composteurs municipaux. « Moins il y a de déchets, et plus on minimise les coûts. Des tournées, jusqu'aux factures d'ordures », soulève-t-il aussi du doigt.

Le lombricomposteur à Salbris

Si la plupart des communes, rurales, voient cette loi applicable plus facilement, notamment grâce aux extérieurs et jardins de leurs habitations, la question des immeubles po-

sent un problème. Où disposer son compost ? Alexandre Avril a trouvé la solution : un lombricomposteur. « Ce sont de petits bacs d'appartement. À l'intérieur, des vers de terre traitent et décomposent nos déchets de table. En découle un engrais naturel, sans odeur dans l'habitation. »

Du côté de Romorantin, une large campagne d'affichage a fleuri, incitant grandement sa population à faire le pas. « Je composte, pour réduire mes déchets, pour jardiner et pour préserver la planète », peut-on lire. La commune de Selles-sur-Cher est elle aussi sur le quai. « On veut poser des bacs en bois, plutôt enterrés, pour faciliter le dépôt des personnes âgées. Mais c'est compliqué, certains ont peur que l'on gâche le paysage. C'est pour le bien de tous, sinon nous allons retrouver ces déchets dans les bois », s'inquiète l'adjointe au maire, Michelle Gauthier.

Une chose est sûre, toutes se dirigent vers la même direction. Faire du tri des biodéchets, un objectif central de ce début d'année 2024.

Pacôme Bienvenu

billet

Petit vers

Et si le tri de ces biodéchets était bien plus complexe qu'il en a l'air ? Selon le secteur géographique où l'on habite, cette habitude peut déjà faire partie du quotidien. Dans les zones rurales, il est bien souvent déjà en place, au fond du jardin, ce compost. Mais lorsque l'on pénètre dans ces quartiers à grandes tours, de plusieurs étages. Eh bah... ça se complique. Alors non, jeter ses ordures par la fenêtre ne sera toujours pas autorisé... Mais on a de l'idée ! Le bokashi : c'est un seau de compostage japonais qui utilise des micro-organismes où l'on saupoudre un accélérateur de décomposition à base de son de riz fermenté. Mais aussi le lombricomposteur. Une tripotée de vers de terre prêts à décomposer vos restes de table. Vous voyez il y a même le choix. Et pour ceux qui ont peur de faire de la place aux petites bêtes, promis, cette cohabitation est bien moins délicate que la punaise de lit !

Reine-Claude

en bref

RENCONTRE DÉDICACE

Tristan Robet au Temps retrouvé à Salbris

Rencontre dédicace avec Tristan Robet, autour de son livre Vieilles solidaires, coécrit avec Marie de Hennezel, à la librairie Le Temps retrouvé, à Salbris, vendredi 10 novembre à partir de 18 h. Tristan Robet est le cofondateur du mouvement Béguinage solidaire. Ancien directeur d'un réseau d'établissements médicosociaux, il milite depuis plus de dix ans pour des formes alternatives et innovantes d'habitat pour les retraités.

Le Temps retrouvé, 17, rue du Général-Giraud à Salbris.

POLITIQUE

Conseil municipal jeudi

Le conseil municipal aura lieu jeudi 9 novembre, à 17 h, à la Pyramide. À l'ordre du jour, entre autres : la dénomination de la nouvelle école Saint-Marc ; les installations classées pour la protection de l'environnement (avis sur la demande d'enregistrement présentée par la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois en vue d'exploiter une déchetterie sur la commune) ; le renouvellement de convention avec la SNCF Réseau ; l'ouverture des commerces les dimanches en 2024.

LAISSE BÉTON

Libre service béton

DRIVE
Tous moyens de paiement acceptés

PRO & PARTICULIERS

19, rue de Plaisance
ZAC de PLAISANCE
 Du lundi au samedi de 7h à 17h30

repères

Les biodéchets, c'est quoi ?

> Il existe deux catégories de biodéchets. Ceux alimentaires, comme les restes de repas, les coquilles d'œufs, les épilures et même les os.
> Le reste s'oriente vers tous les déchets végétaux, comme les

feuilles, les branches, les écorces ou les tontes d'herbe.
> Ils sont aussi présents dans les activités agricoles, notamment les déchets de l'élevage des animaux et les déchets végétaux issus du jardinage.